

Bulletin d'histoire politique

Charles Taylor : écrits sur la nation et le nationalisme au Québec

Bernard Gagnon



Volume 23, Number 3, Spring 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030760ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030760ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, B. (2015). Charles Taylor : écrits sur la nation et le nationalisme au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 23(3), 105–130.
<https://doi.org/10.7202/1030760ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2015

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Charles Taylor : écrits sur la nation et le nationalisme au Québec

BERNARD GAGNON
*Département de lettres et humanités
Université du Québec à Rimouski*

Des années 1960 à aujourd'hui, le philosophe montréalais Charles Taylor a publié de nombreux textes dans lesquels la société québécoise a servi de point d'ancrage à sa pensée politique. Quelques thèmes récurrents ressortent de ses discours : la *survie* de la nation canadienne-française, le rôle politique de la *reconnaissance* pour une réforme de la fédération canadienne et le rapport à l'*altérité* dans le processus de formation de l'identité collective. Loin d'offrir une représentation rigide de la société québécoise, ces écrits suggèrent des images contrastées de celle-ci. D'abord caractérisée par l'identité ethnique canadienne-française de 1960 à 1975, la lecture taylorienne de la nation québécoise a emprunté ensuite le discours des droits culturels dans le contexte référendaire de 1980, celui d'une politique libérale de survivance dans l'effervescence constitutionnelle de la première moitié des années 1990, pour, à partir de la deuxième moitié des années 2000, adopter celui de la pluriethnicité dans le cadre du débat sur les accommodements raisonnables. Ces diverses interprétations du Québec, loin de suivre une ligne droite ou de s'inscrire dans un métarécit, s'adaptent plutôt aux divers débats idéologiques et politiques qui caractérisent l'une ou l'autre des périodes prises en compte. L'on note d'ailleurs, dans la chronologie des écrits de Taylor sur le Québec, de longs silences au cours desquels il se détourne de la vie politique pour se consacrer à ses travaux philosophiques, mais également des périodes de tension et de

rupture, associées à des événements caractéristiques de la vie politique québécoise, qui le conduiront à des réorientations majeures de son discours politique.

Partant du constat d'un parcours *sinueux* lorsqu'il aborde la question du Québec, ce texte propose un regard rétrospectif et critique sur les différentes conceptions de la nation et du nationalisme québécois présentes dans les écrits politiques de Charles Taylor. Les raisons de ces variations ne sont pas toujours claires, et il est nécessaire pour les comprendre de les resituer dans leurs contextes politiques d'émergence. En effet, une analyse des idées politiques qui ne mettrait l'accent que sur la conceptualisation de la pensée de Taylor serait rapidement confrontée à des difficultés majeures d'interprétation et devrait faire usage d'une extrapolation excessive pour réconcilier des idées phares qui s'entrechoquent, voire se contredisent, lorsqu'elles sont abordées horizontalement. Ainsi, comment joindre la thèse de la « survie culturelle de la nation canadienne-française », thème dominant des années 1990, avec la « nation pluriethnique » qui fait jour aujourd'hui dans les travaux de Taylor, ou encore son libéralisme du bien commun des années 1980 avec son adhésion récente aux principes du libéralisme procédural. La « ruse » classique qui consiste à faire une démarcation entre les travaux de jeunesse d'un auteur de ceux de maturité ne répond pas à ces antinomies conceptuelles et n'offre qu'un portrait réducteur d'une pensée politique complexe qui se transforme en lien avec l'évolution des discours et débats politiques.

Le texte s'inspire d'une démarche mixte¹, conceptuelle et contextuelle, dans le but d'offrir une étude compréhensive de la pensée politique de Taylor. L'objectif n'est pas de mettre en exergue les contradictions apparentes des idées tayloriennes telles qu'elles ressortent d'une analyse conceptuelle, mais de trouver les sources explicatives de celles-ci en les replaçant dans leur contexte politique d'émergence. Plus précisément, la démarche a consisté à concevoir un corpus original des publications et interventions publiques de Taylor. Le texte s'appuie sur une étude d'écrits – articles de journaux, actes de conférence, allocutions publiques – qui ont été peu pris en compte par la littérature spécialisée en raison de leur caractère périphérique relativement au noyau dur de la philosophie taylorienne que sont ses études sur l'identité moderne. Ces textes « secondaires » renferment néanmoins de nombreuses informations sur la manière dont la pensée taylorienne a pu s'introduire dans l'étude des réalités sociales et politiques, tout particulièrement en ce qui concerne les rapports Canada-Québec. Ces écrits ont été replacés dans leur contexte politique et idéologique d'émergence dans le but de les aborder de manière synchronique et, ensuite, dans le but de lier ensemble les ancrages successifs du discours de Taylor; ils ont donc fait l'objet d'une analyse diachronique. Sur ce dernier point, le texte, en conclusion, veut démontrer que les variations de la pen-

sée taylorienne au sujet de la nation québécoise s'expliquent en partie par la structure des débats politiques (le langage et les forces en présence) et en partie par des difficultés internes à sa pensée qui ont éclaté au grand jour dans le contexte de vives tensions politiques. Ce n'est qu'une fois les concepts replacés dans leur contexte politique d'émergence que l'on peut se prononcer de manière plus précise sur le sens et la portée de la pensée politique de Charles Taylor.

La nation ethnique canadienne-française (1960-1975)

En marge de ses travaux philosophiques, Charles Taylor a publié de nombreux textes engagés dans les années 1960, un héritage de ses années d'études en Angleterre, au cours des années 1950, durant lesquelles il s'était engagé intellectuellement dans le mouvement de la *New Left*². De retour au Canada, sa pensée politique s'inscrit dans les principaux thèmes de la gauche canadienne-anglaise³: *l'indépendance économique du Canada* vis-à-vis des multinationales américaines; *une intervention massive des gouvernements* dans l'économie; la promotion d'un *nationalisme civique* érigé sur un projet politique d'égalité et d'épanouissement des individus et des collectivités qui devait refléter la diversité des régions et des populations au Canada. Taylor défendait également un *fédéralisme décentré et (re)distributif* dans lequel les gouvernements fédéral et provinciaux devaient collaborer – par la planification économique pour le fédéral, par le développement social pour les provinces – dans le but d'assurer le plein essor de chacune des régions et l'égalité des ressources à l'échelle du pays. Ces idées, dans l'esprit de Taylor, devaient être réalisées grâce au rassemblement de toutes les forces progressistes du pays, francophones comme anglophones, au sein du Nouveau Parti démocratique (NPD) récemment fondé (1961). Taylor, alors politiquement actif, eut d'ailleurs pour mission de consolider les bases montréalaises du NPD et d'en faire le parti des masses populaires au Québec.

Le fédéralisme décentré, thème récurrent de la pensée taylorienne, incluait un statut particulier pour le Québec en raison de sa spécificité ethnoculturelle comme province où se concentraient majoritairement les membres de la nation canadienne-française. Cela comprenait un droit pour la province de se retirer de programmes fédéraux pour établir ses propres programmes et un droit d'établir elle-même ses priorités dans les domaines qui ont trait, selon Taylor, à « l'infrastructure de sa vie sociale ». Car « ce dont cette nation [canadienne-française] a besoin pour se développer – et ce qui lui a fait défaut dans le passé – ce sont les moyens [organisation scolaire, architecture et plan des villes, développement régional, politique industrielle] de s'exprimer et de se donner un *mode de vie* à sa mesure et façonné selon son *style culturel*⁴ ». Selon les propos de Taylor,

l'idée d'un statut particulier pour le Québec lui était venue, pour une bonne part, de son militantisme à côté de Robert Cliche, figure historique du NPD-Québec. Il dit avoir appris beaucoup sur la réalité des classes populaires et rurales québécoises, avec lesquelles ses origines wesmountaises l'avaient jusque-là peu mis en contact, alors qu'il parcourait la région de la Beauce lors de rassemblements politiques. Il avait alors pu constater l'importance pour ces populations du sentiment national canadien-français⁵.

La reconnaissance de la spécificité du Québec ne signifiait toutefois pas, au regard de Taylor, une reconnaissance de l'État provincial québécois comme État national des Canadiens français, loin de là. L'État du Québec, soulignait-il, n'était qu'une « superstructure érigée par l'élite politique » qui voulait en faire l'instrument politique des Québécois francophones, mais que cette option nationaliste n'était pas du tout représentative de la volonté de l'ensemble du peuple canadien-français vivant au Québec. Il ne reconnaissait pas non plus l'existence d'une nation « québécoise » ; il y avait une nation canadienne-française, et celle-ci se définissait de manière ethnoculturelle, et non de manière politique et territoriale. La spécificité du Québec s'expliquait par la forte concentration des Canadiens français sur son territoire. Pour lui, il était d'ailleurs temps que l'État fédéral prenne ses responsabilités envers tous les Canadiens et qu'il cesse d'être l'État des seuls Canadiens anglais : les Québécois doivent le percevoir comme leur État au même titre que tous les autres Canadiens⁶. S'il ne sous-estimait pas le sentiment d'aliénation nationale ressenti par les Canadiens français, lié, selon lui, au fait d'un État fédéral qui agit comme État unitaire, il plaçait la cause de cette aliénation, avant toute chose, dans les conditions socio-économiques dans lesquelles vivaient les ouvriers et les paysans canadiens-français, conditions qu'ils partageaient avec plusieurs de leurs concitoyens anglophones. La réponse appropriée passait ainsi par un fédéralisme décentré et une orientation sociale-démocrate de la politique économique et sociale du pays :

[P]our les Canadiens français, il est loin d'être prouvé que l'épanouissement appelé à résorber le phénomène de l'aliénation [le fait de ne pas se sentir chez soi] passe nécessairement par l'indépendance nationale.

Au contraire, l'aliénation québécoise découle d'un manque de moyens économiques, financiers, culturels, et c'est grâce à une politique de développement susceptible de fournir aux Canadiens français ces moyens qu'on pourra s'attendre à la voir se résorber⁷.

Sur un autre plan, Taylor montrait peu d'enthousiasme devant la progression d'un nationalisme progressiste au Québec. S'il donnait un appui réservé aux réformes amorcées par le gouvernement Lesage, dont la nationalisation de l'hydroélectricité, et à l'aile progressiste du Parti libéral du

Québec, dont un certain René Lévesque, c'était essentiellement en raison de leur rapprochement avec les idéaux de gauche, et non pas en raison d'un appui à une quelconque poussée d'émancipation nationale des Canadiens français⁸. Le nationalisme québécois, même sous ses habits neufs, ne représentait pour lui qu'un phénomène idéologique associé tantôt aux classes moyennes⁹, tantôt à la petite bourgeoisie francophone quand ce n'était pas à l'intelligentsia francophone¹⁰; c'était pour lui un phénomène montréalais ayant peu d'écho dans le reste de la province, et encore moins parmi les classes populaires¹¹. Un nationalisme qui ne représentait qu'une faible minorité – pas plus que 10 ou 15 % de la population¹² – précisait-il, et qui instrumentalisait la question nationale pour favoriser sa propre promotion sociale sans considération pour la question sociale¹³. Il ne croyait pas aux capacités de ce nationalisme de franchir les barrières de classes, décalé qu'il était des préoccupations réelles des classes populaires¹⁴.

Sa critique de la frange radicale du mouvement indépendantiste, incarnée pour lui par la revue *Parti Pris* et le Parti socialiste du Québec, marquait, pour sa part, son dédain envers l'idée d'indépendance et la distance entre le pragmatisme social-démocrate qu'il défendait et la pensée radicale, inspirée du marxisme et des théories de la décolonisation, que prônaient ces mouvements. La critique de Taylor était cinglante et cachait mal son mépris. Il qualifia leurs leaders de « petite bourgeoisie d'Outremont » et de « Guérilleros d'Outremont¹⁵ »; ce qui détonne si l'on considère les propres origines bourgeoises de Taylor. Ces mouvements radicaux aboutissaient, écrivait-il, à une pensée unique et globaliste selon laquelle tous les problèmes des francophones étaient ramenés au seul prisme de l'aliénation nationale dans un discours « emprunté » et « sans fondement ». Pour Taylor, cette vulgate marxisante et « fanonisante » conduisait droit à une pensée totalitaire réfractaire à toute dissidence.

Dans les années 1960, Taylor ne voyait ainsi guère d'avenir pour le mouvement nationaliste québécois, ni dans sa version radical-indépendantiste ni dans sa version progressiste-libérale. Il exprima de sérieux doutes quant à la possibilité que le Mouvement souveraineté-association, lancé par René Lévesque en 1967¹⁶, ne se traduise en véritable force politique. Encore au début des années 1970, il soutenait qu'« [a]u Québec, les gens ordinaires [étaient] engagés dans une guérilla contre l'élite instruite de la province¹⁷ ». Il reconnut publiquement, plus tard, avoir erré dans sa lecture du mouvement nationaliste. Dans un long entretien, diffusé en 2011 à la radio anglaise de Radio-Canada¹⁸, il précisa qu'il avait alors sous-estimé l'importance des identités collectives, et plus spécifiquement, des identités nationales dans le vécu des individus et des collectivités, et le rôle politique que pouvaient jouer ces identités.

Les droits culturels de la nation canadienne-française (1979-1981)

Au tournant de la décennie 1970, Taylor suggérait toujours la thèse de l'idéologie de l'intelligentsia pour rendre compte du phénomène nationaliste dans la province. Son analyse des événements d'octobre 1970 reprenait cette idée¹⁹. Loin d'y voir la radicalisation d'une crise politique entre le Québec et le Canada, il atténuait la portée nationale des événements en les situant dans le contexte plus large d'une crise de « l'aliénation postmoderne » qui touchait l'ensemble de la jeunesse des sociétés occidentales²⁰. Au Québec, une société « marginalisée » économiquement et culturellement, cette crise s'était simplement traduite pour une frange radicale de la jeunesse instruite en une lutte contre l'aliénation nationale des Canadiens français. Taylor soulignait, au passage, l'écart toujours existant selon lui entre les représentations idéologiques de cette classe et les conditions socio-économiques de l'ensemble des Canadiens français, plus précisément celles des classes populaires²¹.

Progressivement, au cours de la décennie, les thèmes de l'aliénation, de l'idéologie de classe et les références à la social-démocratie se firent toutefois plus rares dans ses écrits, de même que ses interventions publiques sur les politiques sociales et économiques au Canada²². Son retrait du débat public et son éloignement du pays dans la deuxième partie de la décennie où il fut titulaire de la Chaire Chichele de l'Université d'Oxford (1976-1981) furent corollaires d'un changement en profondeur de son analyse de la situation québécoise. Le point majeur de cette nouvelle lecture résidait dans le fait que le nationalisme québécois n'apparaissait plus sous ses airs petits-bourgeois, mais décrivait dorénavant un phénomène collectif et légitime d'un peuple au fort sentiment d'identité collective. La progression du nationalisme au Québec, l'élection du Parti québécois (PQ) en 1976, la capacité du mouvement à transcender les divisions de classes, à regrouper les forces progressistes et à apparaître comme un mouvement populaire et démocratique, poussèrent Taylor à revoir sa vision des choses. « La constellation de la gauche, socialiste et libérale, avec les syndicats, au final, s'est orientée vers l'indépendance », constatait-il²³. Le PQ avait réussi là où le NPD avait échoué. « Peut-être que si nous avions été un peu plus nombreux autour de Robert Cliche et si nous avions pu faire élire un ou deux candidats [NPD] en 1968, peut-être aurions-nous pu empêcher que les éléments de la gauche québécoise ne se précipitent vers le PQ²⁴ ».

Taylor considéra dès lors le phénomène nationaliste québécois comme une réalité plus significative que la « fausse conscience » de la petite bourgeoisie francophone²⁵. Les travaux qu'il avait réalisés quelques années auparavant sur la philosophie de Hegel²⁶, et, dans ce contexte, sur le romantisme allemand, lui permirent de trouver les mots pour donner un sens à cette nouvelle vision des choses :

[A]vec le romantisme, [...] nous avons commencé à comprendre l'importance du langage et de la culture. L'homme est humain, se réalise comme un être humain à travers la langue et l'acquis de ce qui est déjà formulé dans une culture que ce soit dans l'art, la musique, la littérature, les usages de la vie familiale, politique, etc. *Si cette langue devient lacunaire ou défaillante, si les formulations de la culture deviennent inaccessibles pour quelques raisons que ce soit, l'épanouissement même de la personne est menacé*²⁷.

La langue et la culture, concevait-il alors, ne sont pas uniquement des outils ou des instruments pour communiquer, contrairement au paradigme de la pensée anglo-saxonne, elles sont aussi des moyens d'expression à partir desquels les individus et les peuples se dotent d'une identité singulière et marquent leur inscription dans le monde. « Afin de découvrir en lui ce en quoi consiste son humanité, *chaque homme a besoin d'un horizon de signification qui ne peut lui être fourni que par une forme quelconque d'allégeance, d'appartenance à un groupe, de tradition culturelle*. Il a besoin, au sens large, d'une langue pour poser les grandes questions et y répondre²⁸ ». Car quiconque désire affirmer sa propre humanité, vivre et se mouvoir comme un être humain dans la société moderne, doit être doté d'une identité à soi, et cette identité s'inscrit inmanquablement dans une communauté dialogique, là où elle trouve son vocabulaire d'expression: « [...] les langues et les cultures ne se maintiennent pas par des individus isolés, mais uniquement par des sociétés. *C'est donc un besoin auquel les hommes ne peuvent subvenir qu'en commun*²⁹ ».

Les politiques linguistiques, les revendications en matières culturelles et migratoires ou la volonté du Québec de se doter d'une diplomatie internationale trouvaient ainsi sous la plume de Taylor une nouvelle justification. Il soulignait que « si le respect des conditions de notre identité est un droit, et si ces conditions ont trait principalement à la santé de notre langue et dépendent de sa puissance d'expression, *nous avons le droit d'exiger que notre langue puisse s'exprimer librement*³⁰ ».

Charles Taylor se défendait bien alors de s'inspirer des thèses essentialistes sur la question identitaire. Premièrement, les pôles d'identification que sont les langues et les cultures devaient également composer avec d'autres pôles d'identification tout aussi indispensables: la vie démocratique, les droits fondamentaux et la spiritualité, entre autres choses. Et, deuxièmement, ces pôles identitaires n'étaient viables démocratiquement que dans un contexte où il existait une pluralité d'autres pôles semblables qui pouvaient mutuellement se reconnaître et s'enrichir les uns les autres. Car l'identité, individuelle et collective, n'est jamais entièrement autoréférentielle, mais s'affirme toujours en relation à d'autres identités, d'où l'importance des organisations politiques, telle la fédération canadienne précisa Taylor, où peut coexister une pluralité de pôles d'appartenance. Malgré ces nuances, la nation canadienne-française prenait une importance nouvelle dans les écrits de Taylor, non seulement son besoin de

reconnaissance devenait le cœur du problème de la fédération canadienne, mais elle représentait dorénavant une cause politique et nationale, celle de tout un peuple, et non plus une question subsidiaire dépendante d'autres enjeux sociaux et économiques.

Bien qu'il reconnaissait des droits linguistiques et culturels à la nation canadienne-française, il n'alla toutefois pas aussi loin que de lui reconnaître un droit à l'autodétermination politique : toute nation – comprendre ici la nation canadienne-française – n'a pas pour vocation de se transformer en État. Un tel droit ne pouvait se justifier qu'en cas de privation grave en matière d'autonomie politique. Or, selon Taylor, la fédération canadienne, même si elle n'était pas sans défauts, ne pouvait être accusée de priver les Québécois francophones de leur autonomie politique puisqu'ils avaient la liberté de prendre part aux destinées politiques de la fédération et que, de plus, cette liberté était protégée en droit. « Dans une démocratie de représentation à structure fédérale, il est clair que nous avons l'autonomie gouvernementale³¹ ». Cependant, ce que Taylor accordait d'une part – les droits linguistiques et culturels – en se basant sur une logique de droits collectifs, il le refusait d'autre part – le droit à l'autodétermination politique – en se basant cette fois sur une logique de droits individuels. Ce qui revient à dire, sur le fond, que les avancées de Taylor en matière de reconnaissance reposaient toujours sur une conception ethnoculturelle de la nation canadienne-française (sa langue, sa culture, sa communauté d'histoire) et qu'il demeurait fermé à l'idée d'une reconnaissance politique de cette nation. En bref, il existait une nation ethnique avec des droits ethnoculturels, mais pas de nation politique avec un droit à l'autodétermination politique.

Les vertus du nationalisme québécois aux yeux de Taylor ne résidaient pas alors dans la forme démocratique et populaire de son mouvement, mais dans ses capacités d'affirmation de l'identité collective des Canadiens français. Il demeura d'ailleurs méfiant, tout au long de la période, au sujet des véritables intentions du mouvement souverainiste et sur celles du gouvernement du Parti québécois. Par exemple, il se disait en accord avec les principes des lois linguistiques pour protéger le français : « [s]'il est question vraiment d'un danger réel pour la langue et la culture françaises causé par la liberté de choix, il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'on devrait sacrifier la liberté de choix³² ». Il en dénonçait toutefois certains moyens mis en place par la loi 101 qu'il jugeait trop radicaux, dont les restrictions sur la langue d'affichage et celles sur l'accès à l'école anglaise dans lesquelles il percevait des élans revanchards. Ces moyens reposaient selon lui davantage sur la peur collective que sur une analyse rationnelle de la situation et constituaient des entraves majeures et non nécessaires à la liberté de choix des groupes minoritaires au Québec³³. En 1980, il s'en prit aux « tactiques » référendaires du Parti québécois qui étaient

marquées selon lui d'esprit chauvin où n'importe quel argument, n'importe quel sentiment, était bon tant qu'il servait la cause. « Dorénavant, il y a les vrais Québécois [le clan du « oui »] et les autres, ceux dont les titres de « québécoité » sont suspects ». Le mouvement nationaliste québécois, même sous ses airs progressistes, ne réussit jamais, sous la loupe de Taylor, à s'affranchir des dangers du sectarisme et de l'extrémisme politique³⁴. Il insistait sur les dangers d'un nationalisme qui faisait du pôle national l'unique pôle légitime d'identification collective; ce qui pouvait en venir « à justifier des politiques répressives³⁵ » :

[L]a souveraineté-association est le projet des ultranationalistes [...]. Or, peu de choses sont plus destructrices spirituellement pour une collectivité que le triomphe des ultranationalistes et le fait de placer, à la base de la vie sociale, la version la plus extrême [de la reconnaissance de la nation ethnoculturelle]. Premièrement, cela conduit à vouloir sacrifier tout le reste à la nation; deuxièmement, le nationalisme en soi se réduit à l'obsession du pouvoir³⁶.

Le projet indépendantiste restait associé à une stratégie de « repli identitaire ». L'option fédéraliste, dans la perspective d'une ouverture à un statut particulier pour le Québec, demeurait ainsi la seule véritable option, car un État où s'exprime ouvertement la pluralité « peut nous aider à nous protéger de l'obsession nationaliste abrutissante et répressive qui est un danger permanent qui guette la civilisation moderne³⁷ ».

La politique libérale de survivance culturelle (1989-1994)

Durant les neuf années qui suivirent le référendum de 1980, Taylor fit une pause dans ses écrits sur le Québec, mis à part un intermède en 1986 où il s'intéressa aux désaccords profonds au sujet de l'union politique canadienne de part et d'autre de la frontière québécoise. La vision dominante au Québec des deux peuples fondateurs, français et anglais, n'avait pas d'écho, selon lui, dans le reste du Canada où c'était plutôt à partir des institutions politiques (la Charte des droits et libertés, la démocratie parlementaire), et sans référence aux identités ethnoculturelles, que se définissait l'appartenance nationale³⁸. La seule voie de sortie pour le Canada était alors de mettre l'accent sur les institutions de participation démocratique, mais dans un fédéralisme décentré qui ferait une large place aux identités nationales québécoise et autochtones, de même qu'à celles régionales et migrantes³⁹.

Ce n'est que vers la fin de la décennie 1980, et de manière plus soutenue dans la période 1990-1995, alors qu'il fit un retour marqué dans le débat sur la constitution canadienne, que Taylor s'intéressa à nouveau à la question nationale dans ses écrits. Au cours de cette période où le lien fédéral fut l'objet d'intenses débats et de crises politiques successives – les

échecs des accords du Lac Meech (1987-1990) et de Charlottetown (1991-1992), la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec (1990-1991), le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec –, Taylor milita du côté des partisans du fédéralisme (oui à Meech, oui à Charlottetown, et non en 1995), mais loin de suggérer le *statu quo*, il prônait une réforme en profondeur de la fédération canadienne basée sur le principe du fédéralisme asymétrique⁴⁰. C'est-à-dire un fédéralisme qui pouvait reconnaître qu'il existait une pluralité de formes d'agencement à celui-ci, basée sur les diverses composantes nationales et identitaires qui le composaient. Il s'agissait moins d'un enjeu de répartition des pouvoirs – bien que Taylor défendait toujours le principe du statut distinct du Québec et des pouvoirs qui y étaient associés – qu'une question symbolique, mais hautement importante, de reconnaissance mutuelle. La nouvelle fédération était à notre portée à partir du moment où pour le reste du Canada il devenait acceptable que pour les francophones du pays l'allégeance première n'était pas l'entité politique fédérale, mais qu'elle passait par l'identité nationale canadienne-française et que, pour eux, l'option canadienne sans être purement instrumentale ne pouvait être viable que si elle contribuait « à la survie et à l'épanouissement de la *nation canadienne-française*⁴¹ ».

Ce qui était également nouveau dans ces écrits fut l'argument avancé par Taylor comme quoi le Canada en plus de réunir plus d'une nation ethnoculturelle, réunissait également deux sociétés politiques distinctes, ayant chacune leur modèle étatique qui, malgré des points communs (le libéralisme, l'État de droit, les valeurs de la liberté et de l'égalité), n'étaient pas moins différents et, sur le fond, incompatibles l'un et l'autre. Il existait une différence philosophique réelle entre le Canada et le Québec dans les fondements de la société libérale, insistait-il⁴². Pour être viable, la fédération devait donc également accepter que ces deux modèles distincts, ces deux conceptions différentes de l'État, se déploient en son sein. Depuis l'adoption de la Charte des droits et des libertés en 1982, le Canada hors Québec s'était orienté vers un libéralisme procédural, soutenait-il, basé sur la primauté des droits individuels, l'égalité de traitement et la neutralité de l'État. Cela correspondait à un « Canada anglais [qui devenait] au fil des ans de plus en plus diversifié et de moins en moins "anglais"⁴³ ». C'était le modèle multiculturaliste dans lequel il n'y avait plus de nation majoritaire, mais un ensemble de cultures diverses qui coexistaient sous des institutions politiques communes garantissant à chaque citoyen des droits et des libertés individuels.

L'État québécois, selon Taylor, ne correspondait pas et *ne pouvait pas correspondre* à ce modèle en raison de la primauté de ses choix collectifs. L'État québécois, contrairement à l'État canadien, ne pouvait être neutre sur les questions culturelles, car cela reviendrait pour les Canadiens français à renoncer à leur existence même en tant que peuple⁴⁴: « [...] on ne

saurait concevoir un État québécois qui n'aurait pas pour vocation de défendre ou de promouvoir la langue et la culture françaises, quelle que soit la diversité de notre population⁴⁵ ».

Le modèle libéral procédural ne peut correspondre à ces sociétés parce qu'elles ne se déclarent pas neutres entre les différentes définitions possibles de la vie bonne. Une société comme le Québec ne peut que se vouer à la défense de la promotion de la langue et de la culture françaises même si cela implique des restrictions de libertés individuelles. [L'État] ne peut rester indifférent aux orientations culturelles et linguistiques. Un gouvernement qui ignorerait cette nécessité soit ne répondrait pas à la volonté de la majorité, soit serait le reflet d'une société à ce point démoralisée qu'elle serait au bord de la dissolution en tant que pôle viable d'allégeance patriotique. Dans chacun de ces cas, la perspective d'une démocratie libérale ne serait pas rose⁴⁶.

Certains passages des écrits d'alors, et certaines prises de décision qui suivront ouvraient la porte, bien que Taylor ne l'affirma pas explicitement, à un droit du Québec à l'autodétermination politique. Du moins, il y avait concordance entre les droits collectifs des Canadiens français, droits culturels et linguistiques, et l'État québécois titulaire de l'expression politique de ces droits collectifs. Le point de départ de son analyse n'était pas le manque d'autonomie politique de la nation canadienne-française, sur laquelle Taylor ne semblait pas avoir changé d'avis, mais le besoin de reconnaissance qui débordait les seuls enjeux de la langue et de la culture pour couvrir plus largement la question politique de la reconnaissance d'un peuple dans son identité profonde : « l'enjeu était la reconnaissance d'une minorité nationale et de permettre au Québec d'en assurer la protection et l'épanouissement⁴⁷ ». La nation culturelle et la nation politique ne faisaient plus qu'un :

La reconnaissance est essentielle [...] c'est une aspiration profonde de tout peuple de se voir reconnaître à l'intérieur des structures politiques qu'il habite. Nous ne serons jamais à l'aise dans un Canada qui ne nous aurait pas pleinement reconnus pour ce que nous sommes, savoir une société avec son propre caractère et son propre dynamisme, habitée par un désir indomptable de survivre et de s'épanouir⁴⁸.

« La conjoncture actuelle », écrivait-il dans son mémoire devant la Commission sur l'avenir du Québec, « nous invite à penser nos structures politiques de fond en comble [...] Nous pouvons voir le Québec comme une société libre de tout engagement antérieur, [...] qui s'apprête à se donner des structures qui lui conviennent [...] »⁴⁹. « [L]a constitution de 1867 est morte moralement au Québec⁵⁰ », concéda-t-il après l'échec de Meech en juin 1990. Et, en conclusion de son mémoire : « En fin de compte, il revient à nous et à nous seuls de décider ce que le Québec veut », bien que, « pour atteindre notre but, il faut tenir compte de ce que l'autre veut aussi⁵¹ ». Cette reconnaissance implicite d'un droit à l'autodétermination du Québec

fut réaffirmée quelques années plus tard au sujet de deux enjeux : lors du débat sur la clarté référendaire, soit le pourcentage nécessaire pour la reconnaissance d'un référendum sur l'indépendance du Québec, il prit clairement position pour le 50 % plus un⁵² et lors de la controverse au sujet du morcellement du territoire québécois dans une éventuelle séparation, il se porta à la défense de l'intégrité territoriale du Québec⁵³. Ainsi, bien qu'il préférât l'usage de nation canadienne-française à celle de nation québécoise, il reconnaissait, du moins implicitement, l'existence d'un droit à l'autodétermination politique pour le peuple québécois, bien que cela ne devait pas se conclure pour lui par un État totalement indépendant, mais par le maintien du système fédéral.

[L]a nouvelle autodescription [celle de Québécois et non plus de Canadiens français] est le signe d'une identification avec l'entité politique ; *cette identité décrit des citoyens, des membres d'un peuple jouissant d'une existence politique.*

[...] *Une identité de citoyen exige bel et bien un instrument politique commun – un État en toute normalité –, mais pas forcément un État complètement souverain. Le fédéralisme est justement cette sorte de régime qui cherche à rassembler au sein d'une même entité souveraine plusieurs peuples dotés chacun de leur État*⁵⁴.

Taylor précisait également les conditions de cette coappartenance nationale en affirmant qu'« *[u]n peuple ne saurait vivre indéfiniment au sein d'une entité politique qui ne reconnaît pas son mode d'être spécifique.* Le voudrait-il que le poids des malentendus qui naîtraient de la non-reconnaissance finirait par rendre la coexistence impossible⁵⁵ ». Ainsi posé, le *statu quo* constitutionnel menait droit à la séparation. Le long malentendu entre le Canada anglais et le Canada français, qui a comme thème le manque de reconnaissance de l'identité nationale de ces derniers, pourrait bien en fin de compte avoir les mêmes effets que ceux souhaités par les indépendantistes, soit l'éclatement de la fédération.

Après les échecs des projets de réformes constitutionnelles et devant l'éventualité d'un second référendum sur la souveraineté du Québec, Taylor sentit toutefois le besoin de répondre à la question : « pourquoi un pacte fédéral, et non un État indépendant pour le Québec ?⁵⁶ ». Bien qu'il reconnaissait que la séparation était maintenant une option concevable, viable politiquement et économiquement, elle restait pour lui une option perdante, car elle couperait le Québec de l'apport essentiel à la reconnaissance qu'est l'altérité que lui offrait le pacte fédéral réunissant une pluralité de nations et d'identités. Son discours reprenait également quelques lieux communs des tenants du fédéralisme : la solidarité avec les minorités francophones hors Québec, les progrès du Canada dans la reconnaissance du français et de la bi-culturalité, les valeurs politiques et sociales communes entre le Canada et le Québec (l'État-providence), les promesses d'une plus grande autonomie vis-à-vis du géant américain dans un État

fédéral fort. Il déclara également que bien qu'elle ne soit pas inscrite dans la constitution, la société distincte était devenue une réalité dans les faits; le Québec ayant des pouvoirs spécifiques que n'ont pas les autres provinces en matière de culture, d'immigration, de taxation, etc. Ainsi, tous les espoirs n'étaient pas perdus pour une réforme de la constitution. Mais, dans un même élan, Taylor posait également les conditions de cette réforme en précisant que la reconnaissance du principe de société distincte était «aussi sinon plus importante que les pouvoirs eux-mêmes que le Québec pourrait recevoir⁵⁷». Ainsi, à la veille d'une nouvelle campagne référendaire sur la souveraineté du Québec, ni le *statu quo* ni l'*indépendance* n'apparaissaient, pour Taylor, comme des solutions réalistes et viables; le Canada était condamné à se réformer. «La principale cause de notre rupture imminente se résume en un seul mot: reconnaissance⁵⁸».

Le choc référendaire (1995-1996) et la nation pluriethnique (2007-2014)

Comparée à la période 1990-1995, la période post-référendaire ouvre une ère nouvelle dans laquelle Taylor resta pendant plus d'une décennie silencieux sur la question constitutionnelle. L'idée d'une urgence d'une réforme de la fédération canadienne n'était plus à l'ordre du jour de ses écrits. Pourtant, en septembre 1995, un mois avant le référendum, il déclarait dans le journal *The Gazette* que son «non» au référendum avait deux objectifs: non à un Québec indépendant et non à un Canada symétrique. Il ajouta que si les fédéralistes québécois l'emportaient le soir du référendum, que «nous» serons de retour avec de nouvelles propositions de changement et que la bataille se poursuivra tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas convaincu le reste du Canada⁵⁹.

Ce long silence, après une période de débats intenses, pourrait être attribué, en partie du moins, à la fatigue constitutionnelle dans laquelle furent plongés le Canada et le Québec après le référendum de 1995. L'on note qu'après cette date, jusqu'à la nomination de Taylor à la coprésidence de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles en 2007, qu'il fut très peu mention du Québec et du Canada dans ses écrits. Dans un des rares textes sur la question, Taylor proposa même de penser l'identité politique au Québec «sans référence à son statut constitutionnel éventuel⁶⁰». Que le Québec devienne indépendant ou que le lien fédéral soit maintenu, l'identité québécoise était de toute manière, précisait-il, appelée à se redéfinir dans un monde en profondes mutations culturelles. Comme le soulignèrent plusieurs observateurs, cette séparation des deux enjeux fut d'ailleurs reprise dans le rapport Bouchard-Taylor où l'on a pris bien soin de ne pas aborder la question de la diversité au Québec sous l'angle des relations constitutionnelles Canada/Québec⁶¹, même si ces dernières apparaissent pourtant

centrales aux enjeux de l'immigration, de l'intégration et de l'identité collective.

Mais une autre raison peut être avancée pour expliquer ce silence. Elle repose sur la réorientation majeure du discours de Taylor sur la situation québécoise après le 30 octobre 1995. Selon la teneur des propos de Taylor, la campagne fut non seulement intense du point de vue de l'engagement intellectuel, mais également de celui émotionnel. Certains passages faisaient preuve de peu de retenue en matière de partisanerie et les leaders souverainistes en étaient la cible première. Il insistait sur le « nationalisme de religion », le « jacobinisme » de Jacques Parizeau, sur la campagne hostile et insultante pour le reste du Canada menée par Lucien Bouchard et sur l'extrême insensibilité des leaders souverainistes à l'endroit de ceux qui ne partageaient pas leur rêve indépendantiste⁶².

Mais plus important, Taylor laissa alors clairement entendre lors de la campagne référendaire que le projet indépendantiste était, pour lui, un projet exclusivement « *senté par* » et « *centré sur* » les Québécois de souche. Ouvertement, il assimilait le mouvement souverainiste à un nationalisme ethnique. « *[L']indépendance* », affirma-t-il, « *est une émotion qui ne touche en général que les Québécois "de souche" ou les "pures laine"* »⁶³. Ces affirmations avaient d'ailleurs eu le don de soulever l'ire de Fernand Dumont qui, lors d'un débat avec Taylor diffusé à la radio de Radio-Canada, avait eu du mal à contenir sa colère en onde. Taylor reconnut lui-même le malaise qu'avaient produit ses propos : « J'ai essayé d'expliquer ça une fois à Fernand Dumont et je ne crois pas qu'il ait vraiment aimé⁶⁴ ».

La réduction du projet indépendantiste à un nationalisme ethnique n'était pas un simple quiproquo lié à l'effervescence du débat référendaire, puisque quelques mois après la tenue du référendum, Taylor réaffirma à nouveau, en dehors de tout tumulte partisan, la même idée :

[I]l n'y a personne qui ne soit pas Québécois de souche et qui soit indépendantiste de façon primaire [...]. Et je crois que pour les fins politiques d'un Québec pluriel, *l'indépendantisme est voué à l'échec, parce que c'est tellement une entreprise de souche, que ça fait peur aux autres, et qui plus est, cela est vécu par les autres comme une tentative de leur imposer quelque chose qui n'a aucune raison d'être*⁶⁵.

Quelques brefs passages dans des textes publiés avant 1995 laissaient présager qu'il percevait un certain décalage entre les « mentalités » des Québécois et le fait de la diversité qui s'exprimait de plus en plus dans la société québécoise⁶⁶. Il parlait d'un défi à relever qui consistait à revoir « la définition même d'un Québécois dans la conscience populaire » et à y intégrer l'idée de « multiculturalisme ». « Notre conception de la société québécoise doit évoluer vers un modèle pluriethnique », insistait-il, « si elle veut coller à la réalité changeante et lui faire la place qui lui revient⁶⁷ ».

Publiquement, il critiquait les ultranationalistes et les leaders indépendantistes, tout particulièrement pour leur radicalisme sur la question linguistique. « Certains porte-parole du Parti québécois ont tendance à réserver le beau titre de Québécois aux seuls Québécois de souche. Cela me semble dangereux⁶⁸ ». Le nationalisme québécois demeurerait « habité de peurs, en particulier au sujet de la langue, et dans certains milieux ultranationalistes, laisser transparaître un sentiment obscur de menace à la survie est de rigueur, sous peine d'être soupçonné de trahison »⁶⁹. Il souleva d'ailleurs la controverse en 1991 lorsqu'à peine nommé membre du Conseil de la langue française, il déclara que certaines dispositions sur l'interdiction de l'affichage en anglais relevaient de la « névrose collective » et qu'elles avaient un caractère « hystérique⁷⁰ ». Mais jusque-là, il ne semblait pas y avoir de contradiction insurmontable entre la politique de survie culturelle qu'il associait au Québec et l'idée que l'identité québécoise devait s'ouvrir à la diversité.

Toutefois, dans les sillons du référendum de 1995, le malaise identitaire que Taylor n'associait qu'aux ultranationalistes, s'étendit à l'ensemble des porteurs du projet indépendantiste, et même au-delà. Il affirma, en 1999, soit quatre ans après le référendum, que le discours « revanchard » de Jacques Parizeau sur le « vote ethnique » le soir du référendum n'était pas le discours d'un seul homme, mais qu'il était symptomatique d'une fracture plus profonde « le long des frontières ethniques⁷¹ » ; fracture qui avait pour effet « l'aliénation des minorités » au Québec.

Ce changement de perspective, qui allait marquer la nouvelle interprétation taylorienne sur le Québec, fut expliqué de manière lapidaire dans un texte d'opinion, quelques semaines seulement après le référendum. Dans un texte qui est resté inaperçu par la plupart des commentateurs, publié dans le journal *La Presse*, les 21 et 22 novembre 1995, il expliqua sa nouvelle vision des choses et les raisons d'abandonner la politique poursuivie jusque-là par le Québec, dont il s'était fait pourtant l'un des défenseurs. Le modèle québécois, écrivait-il, celui érigé depuis la Révolution tranquille et que l'on pouvait décrire comme un modèle de nationalisme libéral avait échoué dans ses tentatives d'intégrer la pluralité ethnoculturelle. Ce n'était plus seulement le mouvement souverainiste qui était responsable de cet échec, mais l'ensemble de la politique menée par les différents gouvernements québécois depuis les années 1960. Ces actions gouvernementales n'avaient pas permis à la société québécoise de s'ouvrir à la diversité profonde. « Or, le propre de [ce] modèle c'est qu'on croyait normal que la formule [l'identité] soit décidée une fois pour toutes par les fondateurs et les citoyens de souche, et que le rôle des nouveaux venus était de s'y conformer sans question⁷² ».

Les Québécois étaient à la croisée des chemins : ou ils poursuivaient la même politique de nationalisme libéral et se refermaient sur eux-mêmes

ou ils revoyaient en profondeur leur conception de l'identité collective. Ce qui signifiait, bien que Taylor ne l'explicita pas clairement dans son texte, que non seulement il fallait prendre du recul vis-à-vis d'une identité de convergence basée sur l'ethnie majoritaire, mais également renoncer au libéralisme de survie culturelle qui avait marqué la spécificité politique québécoise dans l'ensemble canadien. Celui-ci devait être remplacé par un

nouveau modèle de démocratie libérale, où la formule n'est plus considérée comme fixée une fois pour toutes, mais où au contraire elle est ouverte à une renégociation constante. C'est le modèle « diversité ». *Autrement dit, le point de convergences, au lieu d'être un point fixe, est en évolution constante, et ses déplacements possibles deviennent eux-mêmes des objets du débat public*⁷³.

L'État québécois, comme tout État libéral, devait dorénavant adopter le principe de la neutralité en matière des conceptions de la vie bonne. Car il s'agit là d'un trait essentiel des sociétés libérales, y compris le Québec, dans le nouveau contexte de la diversité. Un débat démocratique ouvert sur les questions de la vie bonne était à la fois le symbole et le fondement d'un réel respect entre des individus de cultures et de croyances radicalement différentes⁷⁴. Certes, le rapport Bouchard-Taylor publié en 2008 précisait, pour sa part, que la neutralité de l'État n'était pas un principe absolu et que certaines valeurs communes à la communauté politique étaient nécessaires à la cohésion d'une société libérale : les droits de l'homme, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et la souveraineté populaire. Mais le rapport ajoutait, dans la même foulée, que ces valeurs tenaient parce qu'elles étaient des règles minimales de la vie commune, et qu'elles ne valorisaient aucune conception particulière de la vie bonne. Elles consistaient essentiellement en « *quelques valeurs historicisées qui recourent les expériences singulières des principaux acteurs collectifs ou groupes ethniques*⁷⁵ ». Il est également à noter qu'aucune de ces valeurs ne comportait les dimensions ethniques, « préjugés, façon de voir les choses, goûts, aspirations, appartenances » qui étaient pourtant, selon les écrits tayloriens antérieurs, « partie intégrante de la raison d'être de l'État [québécois]⁷⁶ ». Nous étions alors à des années-lumière de la politique de la survie culturelle qu'il défendait à la fin des années 1980, et selon laquelle l'État québécois faisait partie de ceux qui ne pouvaient « *se déclarer neutres entre les différentes définitions possibles de la vie bonne*⁷⁷ ».

Maintenant que le Québec était entré dans l'ère de la diversité profonde, les conceptions de la vie bonne devaient relever des individus et des groupes, et non du politique et de l'État⁷⁸. Le problème identitaire au Québec n'était donc plus en lien avec le thème de la survie, mais avec celui des craintes de l'ethnie majoritaire de s'ouvrir à la différence : les objections aux accommodements raisonnables étaient l'illustration du sentiment de peur de la majorité ethnique québécoise de perdre son identité⁷⁹ :

«L'épreuve actuelle est de pouvoir apaiser la crainte que nos traditions soient compromises; de tendre la main vers les étrangers arrivant chez nous et de trouver une manière de recréer l'éthique politique autour du noyau des droits de l'homme, de l'égalité, de la démocratie et de l'absence de toute discrimination⁸⁰».

Cette nouvelle lecture de Taylor sur l'identité politique au Québec se précisa autour de deux enjeux du débat public des dernières années. Premièrement, il déclara lors d'un colloque au sujet du rapport Bouchard-Taylor qu'il n'y avait plus, à ses yeux, de différence profonde, mais seulement une différence d'ordre rhétorique, entre le modèle québécois de diversité (l'interculturalisme) et le modèle canadien (multiculturalisme)⁸¹; cette différence tient au fait qu'au Québec la politique de la diversité doit tenir compte de la sensibilité d'une forte majorité ethnoculturelle, alors qu'il n'existe plus de telle majorité dans le reste du Canada. Il précisa par écrit sa pensée quelques années plus tard en soulignant que les deux modèles ont deux pôles identiques: la diversité et l'intégration. Le Canada insiste sur le premier, alors que le Québec mise davantage sur le second en raison d'un élément fondamental aux yeux de la population qu'est le maintien de la langue française⁸² comme langue commune; Taylor ne fit pas mention du maintien de la culture française dans ce texte. Mais en ce qui concerne les finalités, les modalités, leur rapport au libéralisme, leur conception de l'identité politique, les deux modèles sont similaires⁸³. Il n'y a pas d'incompatibilité philosophique.

Deuxièmement, dans le débat sur la laïcité, en prenant la défense de la laïcité ouverte, Taylor précisa que le but d'une telle politique, contrairement à la visée républicaine, n'était pas de former un bien commun largement partagé, au-delà de ce qui était inclus par le droit et les valeurs démocratiques, mais bien d'offrir une réponse à la diversité croissante dans le respect des individus et des groupes⁸⁴. Dans ce modèle, les libertés individuelles l'emportent sur les considérations institutionnelles et collectives, car les valeurs de la majorité, lorsqu'elles s'éloignent des quelques valeurs communes nécessaires à la vie démocratique, ne sauraient avoir de statut privilégié dans la société sans contrevenir aux principes de l'égalité morale des individus⁸⁵. En parlant de la restriction des signes religieux dans l'espace public, il déclara que «[l]e principe de liberté, au fondement de notre société, exige qu'on laisse à l'individu de décider de la signification du port de ce type de vêtement, et non à l'État⁸⁶». Taylor souleva une autre fois la polémique, à l'automne 2013, en associant le projet de Charte des valeurs du gouvernement québécois à une politique liberticide digne de la Russie de Vladimir Poutine⁸⁷. Une telle loi ne pouvait être, dans son esprit, que le reflet d'un repli identitaire et nationaliste; elle ne s'attaquait pas au vrai problème, ce dernier n'était pas l'expression publique des religions, mais la stigmatisation des minorités et la montée de l'intolérance en Occident⁸⁸.

L'arrière-fond politique de la conception taylorienne de la nation québécoise

L'un des faits marquants de ce parcours intellectuel repose sans contredit sur deux réorientations majeures de la pensée politique de Charles Taylor qui ont la particularité d'aller en sens contraire l'une de l'autre. La première, celle de la fin des années 1970, où après avoir sous-estimé l'importance de l'identité comme source de solidarité collective, il trouva dans la philosophie romantique allemande un discours qui lui permit de donner un sens à l'effervescence nationaliste au Québec et à la revendication de droits culturels et linguistiques. La seconde, celle autour du référendum de 1995, où inquiet de la nature ethnique du projet indépendantiste et plus largement du clivage entre la majorité et les minorités au Québec, Taylor s'orienta vers le libéralisme de la neutralité et la conception pluriethnique de la nation.

La thèse qui voudrait que le danger de dérive ethnique, aperçu par Taylor dans le contexte référendaire, soit la cause de ces derniers changements ne résiste toutefois pas à l'analyse. Les explications que nous a offertes Taylor, dans un texte lapidaire, sont sans commune mesure avec l'importance des changements effectués dans sa pensée politique. De plus, dans le cadre du rapport Bouchard-Taylor et dans des déclarations subséquentes, Taylor nuance, et contredit sur certains points, les déclarations antérieures au sujet de la frontière ethnique. Le rapport, endossé par Taylor, traçait un bilan positif de la politique québécoise d'intégration depuis la Révolution tranquille, contrairement à ce qu'il affirmait dans *La Presse* du 21 novembre 1995. Bien que Taylor insistait dans les sillons du dépôt du rapport sur l'insécurité identitaire des Canadiens français, celle-ci n'avait plus rien de particulier en soi, car l'insécurité était le lot de nombreux groupes majoritaires en Occident dans un contexte de mutation identitaire. La thèse du clivage ethnique ne fut pas reprise, outre peut-être la controverse autour du projet de Charte des valeurs du gouvernement du Parti québécois en 2013, mais c'était là le Parti et non les Québécois francophones qui était en cause.

Il y a une réorientation majeure de la pensée de Taylor après 1995, à la frontière de la rupture avec ses écrits antérieurs. Les écrits post-référendaires de Taylor renversent complètement l'angle d'analyse des rapports Québec-Canada que contenaient ses travaux de la période 1989-1994. Ce n'est plus principalement le Canada qui doit se réformer, mais le Québec qui doit changer et s'ouvrir à l'altérité. D'une part, alors que le problème du Québec était avant toute chose sa non-reconnaissance dans la fédération canadienne, après 1995, il devient celui du modèle québécois nonobstant son statut constitutionnel. D'autre part, alors que le Québec pouvait se vanter d'être un État libéral même si sa politique de survie culturelle

supposait la promotion active d'un bien commun (la culture et la langue françaises) et pouvait comporter des entraves à l'égalité de traitement, après 1995, le Québec est appelé à abandonner cette voie, à adopter le pluralisme libéral et une conception de l'identité politique aux accents post-modernes : renégociation et évolution constantes, déplacement, pluriethnicité, identité complexe, etc. Les raisons de ce changement radical demeurent obscures et certaines des positions défendues par Taylor avant 1995 (le libéralisme de survie culturelle, la neutralité de l'État, le rôle de la culture dans l'identité nationale) apparaissent en conflit ouvert avec celles qu'il défend depuis.

En l'absence d'explication plus détaillée de la part de Taylor, l'on ne peut que spéculer sur les raisons de ce traitement de choc. On peut avancer toutefois l'idée selon laquelle sa vision de la fédération canadienne s'était retrouvée dans une impasse après les échecs des projets de réforme constitutionnelle et qu'elle conduisait droit à une opposition entre le statut de nation politique pour le Québec – que Taylor, bien qu'il ne le dise pas explicitement, reconnaissait implicitement – et le maintien du lien fédéral. D'une part, selon ses dires des années 1989-1994 jusqu'au déclenchement de la campagne référendaire de 1995, l'impossibilité de réformer le fédéralisme conduisait droit à l'éclatement du pays. Après Meech, comme il l'avait soutenu : « la constitution canadienne était moralement morte au Québec ». Mais, d'autre part, l'éventualité d'une séparation du Québec restait à ses yeux le pire des scénarios. Après l'échec évident de tout projet de réforme, les arguments contre l'indépendance s'étaient étioilés quelque peu ; Taylor déclara qu'un Québec indépendant était politiquement et économiquement viable et que les fédéralistes devaient trouver d'autres arguments pour convaincre les Québécois de demeurer dans la fédération. Le « climat référendaire » marqué par l'éventualité d'un « oui » au référendum aurait-il poussé Taylor à sortir la carte antinationaliste ? Les accusations de nationalisme ethnique devenaient ainsi, du moins nous ne pouvons l'exclure, l'argument de dernier recours devant les dangers d'un « oui » alors que tombaient les remparts politiques, économiques et moraux contre le projet indépendantiste. Elles exprimaient les tensions dans la pensée taylorienne entre les conclusions que l'on pouvait tirer de ses remarques sur la situation politique québécoise – l'indépendance en l'absence de réformes fédérales – et son engagement indéfectible pour le fédéralisme. Le contexte politique venait appuyer certaines déclarations de Taylor, mais pas celles souhaitées par ce dernier ; un réajustement de sa pensée politique sur la nation québécoise devenait alors nécessaire.

Après 1995, Taylor pouvait difficilement maintenir le discours politique qu'il avait soutenu dans les années antérieures, puisque la politique de survie culturelle associée au nationalisme libéral, dont il s'était fait le

défenseur, était, tout autant que les autres politiques poursuivies par l'État québécois, responsable du clivage ethnique en faisant de la protection de la langue et de la culture françaises le bien commun de l'État québécois⁸⁹. De même, il était difficile pour lui de reprendre l'idée de l'urgence d'une réforme constitutionnelle alors que le *statu quo*, en comparaison à l'indépendance, était ressorti comme le moindre des deux maux, le seul véritablement démocratique et le seul vraiment en mesure de défendre le droit des minorités. Une fois le danger de la séparation écarté, un autre modèle politique pour le Québec s'imposait. Le libéralisme procédural, la neutralité de l'État, l'identité collective pluriethnique, etc. Ce qui hier était aux antipodes du modèle québécois devenait un modèle de substitution.

Mais le passage à la nation pluriethnique signifiait également pour Taylor de renoncer à une des idées phares de ses prises de position antérieures au sujet du pôle d'allégeance démocratique de la société québécoise. Selon Taylor, avant 1995, celui-ci reposait sur le « désir indomptable de survivre et de s'épanouir » propre à la nation canadienne-française. Il précisait qu'un gouvernement québécois ne pouvait adopter un libéralisme procédural et encore moins renoncer à la politique de survie culturelle : « [v]oilà deux visions incompatibles de la société libérale⁹⁰ ». Comme il a été dit ci-dessus, il en concluait qu'un gouvernement québécois qui se comporterait autrement soit « ne répondrait pas à la volonté de la majorité », « soit serait le reflet d'une société à ce point démoralisée qu'elle serait au bord de la dissolution en tant que pôle viable d'allégeance patriotique⁹¹ ». Vingt ans plus tard, alors que Taylor propose justement une réorientation du libéralisme au Québec en direction du modèle procédural et une révision du pôle d'allégeance démocratique sur des bases radicalement autres, cette phrase laisse perplexe. À ce jour, en l'absence de ponts qui permettraient de concilier les positions de Taylor « avant » et « après » le référendum de 1995, la conclusion est peut-être qu'il s'agit là de deux philosophies incompatibles – comme l'étaient, dans ses écrits avant 1995, les deux modèles de société libérale illustrés par le Québec et le Canada.

D'un point de vue conceptuel, la pensée politique de Charles Taylor sur la nation québécoise ressort ainsi marquée de tergiversations et de postulats incompatibles. Ces méandres dans ses réflexions sur le Québec ne sont toutefois pas synonymes d'incohérence. En arrière-fond des idées politiques tayloriennes, le débat fédéralisme et indépendantisme structure sa pensée politique, du moins en délimite les agencements possibles. Lorsque le débat politique sous la montée des forces nationalistes se fait intense (1979-1980, 1989-1994), les positions de Taylor en direction de la reconnaissance d'une nation politique et de droits collectifs font jour. Le nationalisme devient une idéologie légitime et la fédération est condamnée au changement. Mais cette reconnaissance est tributaire de l'évolution du débat politique au Québec, et l'antinationalisme redevient un argument

de combat à l'approche des référendums de 1980 et de 1995. Et lorsque le débat s'atténue ou n'est pas à l'ordre du jour (années 1960, post-1995), c'est la description ethnoculturelle de la nation, canadienne-française ou pluriethnique, qui devient le thème dominant de la pensée de Taylor sur le Québec, et le *statu quo* constitutionnel devient une chose acceptable. Les concepts demeurent – ethnie, nation, nationalisme, fédération –, mais leurs significations changent selon l'évolution des débats politiques et des rapports de force entre deux conceptions opposées du statut politique du Québec. Le parcours sinueux de ces concepts s'explique par le fait qu'ils ne répondent pas uniquement à des exigences normatives et compréhensives, mais également à des exigences pratiques et politiques. Les idées de nation et de nationalisme sont ainsi des concepts mouvants dans la pensée politique de Charles Taylor, certes ils s'enrichissent au cours des années de références philosophiques et de réflexions théoriques, mais ils demeurent sous l'influence du débat et des discours politiques sur le statut politique du Québec au sein de la fédération canadienne.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cette démarche plurielle entrecroise la méthode d'analyse conceptuelle propre à la philosophie politique et la méthode de l'histoire contextuelle initiée par l'école de Cambridge (Q. Skinner, J. Pocock). Elle se rapproche des travaux de Mark Bevir qui repose sur une tension critique entre l'« analyse » et l'« histoire » des idées politiques. Voir Mark Bevir, *The Logic of the History of Ideas*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 1999 et Stephanie Lawson, « Political Studies and the Contextual Turn: A Methodological/Normative Critique », *Political Studies*, vol. 56, no 3, 2008, p. 584-603.
2. De 1957 à 1962, Taylor a signé de nombreux textes dans les revues *Universities and Left Review* et *The New Reasoner*. Pour une brève analyse de cette période, voir Nicholas H. Smith, *Charles Taylor. Meaning, Morals and Modernity*, Cambridge (UK), Polity Press, 2002, p. 170-183.
3. En français, Taylor écrivait dans *Cité libre* où il collaborait, entre autres, avec Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier; en anglais, dans les revues *Canadian forum* et *Canadian dimension*.
4. Charles Taylor, « La planification fédérale-provinciale », *Cité libre*, no 76, avril 1965, p. 10; nous soulignons.
5. Charles Taylor, « Leader du NPD-Québec », dans Alfred Rouleau (dir.), *Robert Cliche*, Montréal, Éditions Quinze, 1980, p. 79.
6. Charles Taylor, « Nationalism and Independence », *Canadian Dimension*, vol. 4, no 3, 1967, p. 4-12.
7. Charles Taylor, « La révolution futile ou les avatars de la pensée globale », *Cité libre*, no 69, août-septembre 1964, p. 16.
8. Charles Taylor, « L'homme de gauche et les élections provinciales », *Cité libre*, no 51, novembre 1962, p. 6-7 et 21.
9. Serge Denis, « Note critique de Charles Taylor, *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université

- Laval, 1992», dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, no 2, 1993, p. 257-263.
10. Charles Taylor, «René Lévesque's New Party», *Canadian Dimension*, vol. 5, no 4, 1968, p. 12-13.
 11. Charles Taylor, «Left Splits in Quebec», *Canadian Dimension*, vol. 1, no 7, 1964, p. 7-8.
 12. Charles Taylor, «René Lévesque's New Party», *loc. cit.*, p. 13.
 13. Charles Taylor, «Un avenir pour le Canada (1970)», reproduit dans Charles Taylor (avec une présentation de Guy Laforest), *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992, p. 36.
 14. Charles Taylor, «Left Splits in Quebec», *loc. cit.*, et «Nationalism and the Political Intelligentistia: A Case Study», *Queens' Quarterly*, vol. 22, no 1, 1965, p. 150-168.
 15. Charles Taylor, «La révolution futile ou les avatars de la pensée globale», *loc. cit.*
 16. Charles Taylor, «René Lévesque's New Party», *loc. cit.*
 17. Charles Taylor, «Un avenir pour le Canada», *loc. cit.*, p. 38.
 18. Entretien accordé par Charles Taylor à David Kelly diffusé en cinq épisodes en 2011 dans le cadre de l'émission *Ideas* de la CBC. Accessible en ligne sur le site de la CBC.
 19. Charles Taylor, «Behind the Kidnappings: Alienation too Profound for the System to Contain», *Canadian Dimension*, vol. 7, no 5, 1970, p. 26-29.
 20. Fin des années 1960, Taylor publia quelques textes où les pensées de Marx et de Hegel servaient d'arrière-plan à un examen de la situation culturelle des sociétés contemporaines. Le thème était l'aliénation de l'homme moderne: une crise d'identité provoquant l'incapacité des individus et des collectivités à prendre en main leur propre destin et à donner un sens à leur environnement social. Charles Taylor, «From Marxism to the Dialogue Society», dans Terry Eagleton et Brian Wicker (dir.), *From Culture to Revolution*, Londres et Sydney, Sheed and Ward, 1968, p. 148-181; *Idem*, «The Agony of Economic Man (1971)», dans H.D. Forbes (dir.), *Canadian Political Thought*, Toronto, Oxford University Press, 1985, p. 406-416.
 21. Charles Taylor, «Behind the Kidnappings...» et «Les cercles vicieux de l'aliénation post-moderne (1971)», dans Claude Ryan (dir.), *Le Québec qui se fait*, Montréal, Hurtubise HMH, 1991, p. 161-165.
 22. Pour un retour sur les transformations de la pensée sociale de Charles Taylor, voir Rosa Hartmut et Arto Laitinen, «On Identity, Alienation and the Consequences of September 11th. An Interview With Charles Taylor», dans Arto Laitinen et Nicholas H. Smith (dir.), *Perspectives on the Philosophy of Charles Taylor*, Helsinki, Acta Philosophica Fennica, vol. 71, 2002, p. 174.
 23. Entretien accordé par Charles Taylor à David Kelly.
 24. Pierre Bergeron, «Charles Taylor. Un philosophe en liberté», *Interface*, vol. 7, no 3, 1986, p. 7.
 25. Charles Taylor «Pourquoi les nations doivent-elles se transformer en États? (1979)», dans *Rapprocher les solitudes...*, *op. cit.*, p. 47-68.
 26. Charles Taylor, *Hegel*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 1975 et *Idem*, *Hegel et la société moderne*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1998.

27. Charles Taylor, « Nationalisme et droits », dans Raymond Brouillet (dir.), *Nation, souveraineté et droits*, Actes du IVE Colloque interdisciplinaire de la Société de Philosophie du Québec: la question nationale, Montréal, Bellarmin, 1980, p. 178; nous soulignons.
28. Charles Taylor, « Pourquoi les nations doivent-elles se transformer en État? », *loc. cit.*, p. 53; nous soulignons.
29. Charles Taylor, « Nationalisme et droits », *loc. cit.*, p. 178; nous soulignons.
30. Charles Taylor, « Pourquoi les nations doivent-elle se transformer en État? », *loc. cit.*, p. 56; nous soulignons.
31. *Ibid.*, p. 59.
32. Charles Taylor, « Nationalisme et droits », *loc. cit.*, p. 180.
33. *Ibid.*, p. 180-183.
34. Charles Taylor, « Le centre du débat s'est déplacé », *Relations*, no 459, 1^{er} mai 1980, p. 149-150.
35. Charles Taylor, « Pourquoi les nations doivent-elle se transformer en État? », *loc. cit.*, p. 64-68.
36. *Ibid.*, p. 67; nous soulignons.
37. *Ibid.*, p. 68; nous soulignons.
38. Pour un aperçu de la position de Taylor sur le problème de l'identité canadienne, voir Nicolas H. Smith, *Charles Taylor. Meaning, Morals and Modernity*, *op. cit.*, p. 183-198.
39. Charles Taylor, « Des avenir possibles: la légitimité, l'identité et l'aliénation au Canada à la fin du XX^e siècle (1986) », dans *Rapprocher les solitudes...*, *op. cit.*, p. 126; voir également le compte rendu de Taylor de l'ouvrage de Christian Dufour, *Le défi québécois*, Ottawa, IRPP, 1990: « A Free, Independent Quebec, in a Strong, United Canada », *Compass*, vol. 8, mai 1990, p. 46-49.
40. Pour une analyse des positions de Charles Taylor dans le contexte du débat constitutionnel du tournant des années 1990, voir le texte de Guy Laforest, « Philosophy and Political Judgement in a Multinational Federation », dans James Tully (dir.), *Philosophy in an Age of Pluralism*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 1994, p. 194-209.
41. Charles Taylor, « Convergences et divergences à propos des valeurs entre le Québec et le Canada (1991) », dans *Rapprocher les solitudes...*, *op. cit.*, p. 190.
42. *Ibid.*, p. 202.
43. *Ibid.*, p. 187.
44. Rappelons qu'au cours des années 1980, Taylor était associé au courant communautarien selon lequel une politique du bien commun était considérée supérieure à un libéralisme de la neutralité qui priorisait les droits et les libertés individuels.
45. Charles Taylor, « Les institutions dans la vie nationale (1990) », dans *Rapprocher les solitudes...*, *op. cit.*, p. 143; nous soulignons.
46. Charles Taylor, « Quiproquos et malentendus: le débat communautariens-libéraux (1989) », dans André Berten et al. (dir.), *Libéraux et communautariens*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 118; nous soulignons. Taylor n'est jamais revenu sur la controverse intellectuelle qu'avait suscitée le thème de la politique de la survie culturelle. Voir à cet effet la réplique sévère de

- Jürgen Habermas à l'endroit de Taylor: «Struggles for Recognition in the Democratic Constitutional State», dans Amy Gutman (dir.), *Multiculturalism. Examining The Politics of Recognition*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 2^e édition, 1994, p. 107-135.
47. Gérald Leblanc, «Unité: un nouveau joueur dans l'arène», *La Presse*, 10 mars 1996, p. A1.
 48. Charles Taylor, «Présentation du 23 mars 1992», Mémoires présentés par les experts, Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, volume 2, 1992, p. 10; nous soulignons.
 49. Charles Taylor, «Les enjeux de la réforme constitutionnelle (1990)», dans *Rapprocher les solitudes...*, op. cit., p. 161.
 50. Charles Taylor, «Les enjeux de la réforme constitutionnelle», loc. cit., p. 166.
 51. *Ibid.*, p. 177; nous soulignons.
 52. Charles Taylor, «With a clear question, 50 per cent plus one is enough», *The Globe and Mail*, 6 février 2013 [<http://www.theglobeandmail.com/globe-debate/with-a-clear-question-50-per-cent-plus-one-is-enough/article/8276117/>].
 53. Jean Pichette, «La partition, no Thanks!», *Le Devoir*, 9 février 1996, p. A1.
 54. Charles Taylor, «Les sources de l'identité moderne», dans MiKhaël Elbaz et al. (dir.), *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 346; nous soulignons.
 55. Charles Taylor, «Un choix de somnambules», *L'Actualité*, vol. 17, no 7, 1992, p. 65; nous soulignons.
 56. Charles Taylor, «Convergences et divergences...», loc. cit.
 57. Charles Taylor, «Présentation du 23 mars 1992», loc. cit., p. 12.
 58. Charles Taylor, «Des obstacles sur la route du Canada (1992)», dans *Rapprocher les solitudes...*, op. cit., p. 218.
 59. Charles Taylor, «Message to the rest of Canada: Quebecers still want change», *The Gazette*, le 28 septembre 1995, p.B3.
 60. Charles Taylor, «Nation culturelle, nation politique», dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 1999, p. 41.
 61. À cet effet, voir les contributions d'Alain-G. Gagnon, Rafaele Iacovino, Micheline Labelle et François Rocher, dans Bernard Gagnon (dir.), *La diversité québécoise en débat: Bouchard, Taylor et les autres*, Montréal, Québec Amérique, 2010.
 62. De manière générale, ces propos avant d'être publiés ont été exprimés en anglais dans le cadre de conférence publique ayant pour thème le débat référendaire au Québec. Charles Taylor, «Deep Diversity and the Future of Canada», *Transactions of the Royal Society of Canada*, vol. 7, 1996, p. 29-35; *Idem*, «Sharing Identity Space», dans John Trent et al. (dir.), *Québec-Canada: What is the Path Ahead?*, Ottawa, Ottawa University Press, 1996, p. 121-124.
 63. Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri, «Charles Taylor», dans *L'Archipel identitaire*, Montréal, Boréal, 1997, p. 30; nous soulignons.
 64. Il s'agit de l'émission *Le quatrième dimanche* animée par le philosophe Georges Leroux. Charles Taylor, «Entrevue avec Charles Taylor», *Carrefour*, vol. 21, no 1, 1999, p. 19. Voir également Stéphane Baillargeon, «Trois hommes et un

- scrutin. Fernand Dumont, Jean Larose et Charles Taylor discutent des enjeux référendaires», *Le Devoir*, 23 octobre 1995, p. A4.
65. Charles Taylor, «Entrevue avec Charles Taylor», *loc. cit.*, p. 19; nous soulignons.
 66. Charles Taylor, «Les institutions dans la vie nationale», *loc. cit.*, p. 149.
 67. Charles Taylor, «Les enjeux de la réforme constitutionnelle», *loc. cit.*, p. 175.
 68. Laurent Laplante, «Ne pas choisir: “construire un Québec français et libéral”», *Nuit Blanche*, no 56, 1994, p. 50.
 69. Charles Taylor, «Des obstacles sur la route de Canada», *loc. cit.*, p. 227. Voir également sur la critique des «ultranationalistes» et la question de la langue: *Idem*, «Où est le danger», *Liberté*, vol. 31, no 3, 1989, p. 13-16.
 70. Ce sont les propos qu'aurait tenus Charles Taylor dans un entretien téléphonique à la journaliste Elizabeth Thompson. «It's utterly ridiculous. It's a product of mass neurosis. I am disgusted at the way it has not been discussed rationally». Ils seront rapportés à la une du journal *The Gazette*. Elizabeth Thompson, «Mass hysteria in sign law new Conseil member says», *The Gazette*, le 18 mai 1991, p. A1.
 71. Charles Taylor, «Nation culturelle, nation politique», *loc. cit.*, p. 48.
 72. Charles Taylor, «Les ethnies dans une société 'normale'. Le modèle de nationalisme québécois doit être revu», *La Presse*, 21 novembre 1995, p. B3.
 73. *Ibid*, 22 novembre 1995, p. B3; nous soulignons.
 74. Charles Taylor, «Modes of Secularism», dans Rajeev Bhargava (dir.), *Secularism and Its Critics*, Delhi, Oxford University press, 1998, p. 50-51.
 75. Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, p. 127; nous soulignons.
 76. Charles Taylor, «Les sources de l'identité moderne», *loc. cit.*, p. 349.
 77. Charles Taylor, «Quiproquos et malentendus...», *loc. cit.*, p. 118; nous soulignons.
 78. Charles Taylor, «Culture of Democracy and Efficacy», *Public Culture*, vol. 19, no 1, 2007, p. 117-150.
 79. Ben Rogers, «Charles Taylor interviewed», by Ben Rogers, *Prospect Magazine*, no 43, 29 février 2008.
 80. Charles Taylor, «Solidarité et Pluralisme», *Project Syndicate*, 27 septembre 2010.
 81. Propos tenus lors du colloque *Le rapport Bouchard-Taylor, un an plus tard: perspectives internationales*, organisé par le Centre de recherche en éthique, Université de Montréal, les 1^{er} et 2 mai 2009.
 82. François Gauvin, «Les grands entretiens. Charles Taylor: “La société moderne se fonde de plus en plus sur la discipline”», *Le point.fr*, 27 mars 2011.
 83. Charles Taylor, «Interculturalism or Multiculturalism?», *Philosophy & Social Criticism*, vol. 38, no 4-5, 2012, p. 413-423.
 84. Charles Taylor, «Religion Is Not the Problem. Secularism & Democracy», *Commonweal*, vol. 138, no 4, 2011, p. 17-21.
 85. «Notre principe dans le rapport, c'était tout simple: les institutions sont neutres, les individus sont libres.» Propos de Charles Taylor retransmis au

radiojournal de Radio Canada, le mardi 20 août 2013, 17h, dans le cadre du reportage «La future charte des “valeurs québécoises” attendue de pied ferme» (animatrice: Joane Arcand).

86. Taylor s'était également opposé à la loi 92 du gouvernement libéral de Jean Charest sur l'obligation de services publics à visage découvert. Paul Journet, «Projet de loi sur les accommodements raisonnables. “On ne s'attaque pas au vrai problème”, dit Taylor», *La Presse*, vendredi 22 juillet 2011, p. A10.
87. Jessica Nadeau, «Charte des valeurs québécoises – une fuite mal reçue», *Le Devoir*, mercredi 21 août 2013, p. A1; Katia Gagnon, «Charte des valeurs québécoises: “C'est inacceptable”», *La Presse*, mercredi 11 septembre 2013, p. A10.
88. Charles Taylor, «The Collapse of Tolerance», *The Guardian*, 17 septembre 2007.
89. Selon Guy Laforest, la saga du lac Meech reposait pour Taylor sur un conflit entre les deux conceptions différentes du libéralisme au Canada et au Québec. Guy Laforest, «Philosophy and Political Judgement in a Multinational Federation», *loc. cit.*, p. 202. Toutefois, selon nos travaux, après 1995, cet angle d'analyse disparut des écrits de Taylor. Le libéralisme québécois se calqua progressivement sur le libéralisme canadien.
90. Charles Taylor, «Convergences et divergences...», *loc. cit.*, p.206.
91. Charles Taylor, «Quiproquos et malentendus...», *loc. cit.*, p. 118.